



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 25 avril 2013

8915/13

PE 194  
INST 205

**NOTE**

---

du:	Secrétariat Général du Conseil
aux:	délégations
Objet:	Compte-rendu de la réunion de la <b>commission des affaires constitutionnelles (AFCO)</b> , tenue à Bruxelles les 22 et 23 avril 2013

---

La réunion a été présidée par Mme LE GRIP (PPE, FR) pour les points 1 à 4, puis par M. CASINI (PPE, IT).

***Point 1 à l'ordre du jour***

**Communications du président**

Mme LE GRIP (PPE, FR) a annoncé que Mme GURMAI (S&D, HU) avait été nommée rapporteur sur la modification article 116 du règlement du PE, relatif à l'heure des questions. Elle a également précisé qu'une délégation de la House of Commons rencontrerait des membres d'AFCO le 13 mai.

***Point 4 à l'ordre du jour***

**Modification du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif au financement des partis politiques européens**

AFCO/7/11407

Rapporteur pour avis: M. GUERRERO SALOM (S&D, ES)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (BUDG): Mme GRÄBLE (PPE, DE)

- Examen des amendements

Mr GUERRERO SALOM (S&D, ES) recalled that the Commission proposed to introduce in the Financial Regulation a Chapter on European political parties (EUPPs), and said that he did not anticipate major disagreements with the BUDG committee. He indicated that he proposed to take on board most of the amendments tabled by AFCO members, and stressed that EU funds could not be used for local, regional or national elections or referendum campaigns, unless those referenda dealt with purely European issues. Mr GUERRERO SALOM also said that contributions shall not be used to grant personal advantages and welcomed the amendments introducing the obligation for EUPPs to present annual reports on the use of the contributions.

Mr DUFF (ALDE, UK) agreed with the rapporteur's compromise amendments, and wondered whether European political foundations (EUPFs) should not also be mentioned throughout the Regulation. Mr GUERRERO SALOM expressed openness on this issue, whilst Mr SCHOLZ (GUE/NGL, DE) indicated that the funding of EUPPs and EUPFs took different forms and Ms LE GRIP stressed that the scope of the Commission's proposal was limited to EUPPs.

Mr SCHOLZ called for the deletion of the reference to "individual" members, in order to ensure clarity and consistency among the linguistic versions of the text. Mr HÄFNER (Verts/ALE, DE) called for increased transparency and welcomed the compromise amendment proposed by the rapporteur on this issue. Ms GIANNAKOU (EPP, EL) stressed that EUPPs already existed, and could arise out of a political foundation. She felt that some elements of the Commission proposal were not justified in view of the existing experience.

Mr GUERRERO SALOM concluded the exchange of views by indicating that his opinion should make reference to EUPFs.

### ***Point 5 à l'ordre du jour***

#### **Amélioration des modalités pratiques d'organisation des élections européennes de 2014**

AFCO/7/12372

Rapporteur: Mr Duff (ALDE, UK)

- Examen du projet de rapport

Mme LE GRIP (PPE, FR) a indiqué qu'AFCO avait demandé à la Conférence des présidents l'autorisation de préparer ce rapport à la suite de l'adoption en mars de la résolution sur la composition du PE.

M. DUFF (ALDE, UK) a rappelé que le PE soutenait l'avancement de la date des prochaines élections et souhaitait que les partis politiques nomment des candidats à la présidence de la Commission. Il a néanmoins considéré que des mesures supplémentaires, ne nécessitant pas de modifications législatives, devaient être prises. M. DUFF a notamment indiqué que les États membres et les partis politiques devraient s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus public au moins six semaines avant les élections. Il a également souhaité que les partis politiques désignent leurs candidats à la présidence de la Commission suffisamment tôt et qu'aucun État membre ne publie les résultats des élections avant 20 heures le 25 mai 2014.

M. DUFF a par ailleurs précisé qu'il déposerait un amendement à son projet afin de détailler les modalités des consultations relatives à la désignation du président de la Commission qui, conformément à la déclaration n°11 annexée aux Traités, devront être menées entre le Conseil européen et le PE. M. DUFF a indiqué que, si des contacts informels pourraient avoir lieu dès juin 2014 entre les représentants du PE et le président du Conseil européen, ce n'est qu'après la réunion constitutive de la nouvelle législature – le 1er juillet – que des contacts officiels pourraient être noués. M. DUFF a estimé que, lors de la semaine du 7 juillet, les groupes politiques pourraient entendre le candidat à la présidence de la Commission, et que la plénière voterait sur son élection lors de la semaine du 14 juillet.

Mme BÉLIER (Verts/ALE, FR) a indiqué que son groupe souhaitait enrichir le projet de rapport. Elle a en particulier appelé à prévoir un délai de six semaines avant la tenue des élections pour la désignation des candidats à la présidence de la Commission et à l'organisation, entre ces candidats, de débats publics. Mme BÉLIER a également invité à assurer l'égalité des genres dans la composition des listes des candidats et à prévoir le recours à des primaires. M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a apporté son soutien aux propositions du rapporteur et souhaité que les politiques menées par l'UE soient déterminées par le résultat des élections européennes. Il a également affirmé que les candidats des partis politiques devaient être désignés au terme d'une procédure démocratique et transparente.

M. MOREIRA (S&D, PT) a souligné l'importance de ce projet de résolution et déploré que les élections européennes aient jusqu'à présent revêtu une dimension principalement nationale. Il a également considéré que les partis politiques européens devaient jouer un rôle plus important.

M. MOREIRA a appuyé la proposition de Mme BÉLIER d'organiser des débats publics et considéré que les candidats à la présidence de la Commission devraient présenter des programmes.

M. SCHÖPFLIN (PPE, HU) a notamment fait part de ses doutes quant aux problèmes linguistiques soulevés par la proposition relative à la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens. M. AGNEW (EFD, UK) a considéré que le projet de résolution empiétait sur les compétences nationales et souligné que les élections européennes ne visaient pas à élire le président de la Commission.

M. DUFF a précisé que son intention était que la plénière vote la résolution en juin, ce qui impliquait un vote par AFCO en mai. Il a souligné que la question des procédures internes des partis politiques européens était discutée dans le contexte du rapport GIANNKOU (PPE, EL). M. DUFF a fait part de son ouverture sur la question du délai de six semaines et a considéré que la question du recours à des primaires devait être laissée aux partis politiques.

Calendrier:

Délai de dépôt des amendements: 8 mai;

Vote par AFCO: 27-28 mai.

### ***Point 6 à l'ordre du jour***

#### **Budget 2014 - Mandat pour le trilogue**

AFCO/7/11871

Rapporteur pour avis: M. MESSERSCHMIDT (EFD, DK)

M. MESSERSCHMIDT (EFD, DK) a rappelé qu'il souhaitait qu'une ligne budgétaire spécifique soit consacrée aux élections et que l'Année européenne des citoyens soit évaluée. Il s'est dit prêt à envisager des amendements.

Mme BRZOBOHATÁ (S&D, CZ) a estimé que le rapporteur mettait trop l'accent sur l'austérité et l'évaluation, et invité à accroître les fonds prévus pour la communication afin de sensibiliser les citoyens à leurs droits. Mme BRZOBOHATÁ a également estimé que la taxe sur les transactions financières pourrait devenir une des ressources propres de l'UE.

M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a marqué son accord sur l'essentiel des propositions du rapporteur, mais a proposé d'y apporter des ajustements afin de souligner la nécessité que la Commission dispose des ressources suffisantes pour gérer les initiatives citoyennes. Il a également estimé que les compétences croissantes du PE devaient être prises en compte au plan budgétaire.

M. DUFF (ALDE, UK) s'est interrogé sur l'opportunité d'évaluer la stratégie de communication relative aux élections de 2009.

M. MESSERSCHMIDT a appelé à se concentrer sur les questions relevant de la compétence d'AFCO et s'est dit prêt à inclure la question de la stratégie de communication à suivre pour les prochaines élections.

Calendrier:

Dépôt des amendements: 8 mai;

Vote par AFCO: 27-28 mai.

**\*\*\* Heure des votes \*\*\***

### ***Point 8 à l'ordre du jour***

#### **Modification du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif au financement des partis politiques européens**

AFCO/7/11407

Rapporteur pour avis: M. GUERRERO SALOM (S&D, ES)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (BUDG): Mme GRÄBLE (PPE, DE)

- Examen des amendements

Le projet d'avis tel qu'amendé a été adopté à une large majorité. Tous les amendements du rapporteurs ont été adoptés.

### ***Point 9 à l'ordre du jour***

#### **Interprétation des articles 156 et 161 du règlement intérieur du Parlement : amendements oraux**

AFCO/7/12008

- Examen de l'interprétation du règlement du Parlement
- Adoption de l'interprétation du règlement du Parlement

M. CASINI (PPE, IT) a indiqué que DEVE avait demandé à AFCO de préciser si les règles générales relatives à la présentation des amendements et à l'ordre des votes s'appliquaient aux amendements oraux. M. DUFF (ALDE, UK) s'est félicité que les règles applicables soient clarifiées et a estimé que le rapporteur devait pouvoir donner un avis sur la recevabilité des amendements oraux. M. CASINI a répondu qu'il proposait effectivement qu'un tel rôle lui soit reconnu.

Le projet d'interprétation a été adopté par AFCO.

**\*\*\* *Fin des votes* \*\*\***

### ***Point 10 à l'ordre du jour***

#### **Communication du président sur les recommandations des coordinateurs**

M. CASINI (PPE, IT) a indiqué que les coordinateurs avaient décidé de reporter à leur prochaine réunion l'examen de la décision d'ouverture d'une procédure visant à déterminer si deux partis politiques européens continuent de respecter les principes sur lesquels l'Union européenne est fondée (article 210 du règlement intérieur du PE). Il a précisé que M. ŠEFČOVIČ serait contacté afin de déterminer la date à laquelle il interviendra devant AFCO dans le cadre du dialogue structuré. M. CASINI a également précisé que, lors de la plénière de mai, AFCO, LIBE et JURI adresseraient une question orale à la Commission – ainsi que, éventuellement, au Conseil – sur l'application du programme de Stockholm.

***Point 11 à l'ordre du jour***

**Planification politique et tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités**

AFCO/7/12277

Rapporteur pour la commission compétente au fond (BUDG): M. ELLES (ECR, UK)

L'examen de ce point a été reporté à une date ultérieure, aucun rapporteur n'ayant encore été nommé.

***Point 12 à l'ordre du jour***

**Examen à mi-parcours du programme de Stockholm**

AFCO/7/11938

Rapporteur: M. CASINI (PPE, IT)

L'examen de ce point a été reporté à une date ultérieure.

***Point 14 à l'ordre du jour***

**Prochaine(s) réunion(s)**

- 27 mai 2013, de 15 heures à 18 h 30 (Bruxelles)
- 28 mai 2013, de 9 heures à 12 h 30 (Bruxelles)